

N° 8 - 2018

# la lettre mensuelle

Adresse e.mail : [mairie.la-chapelle-de-brain@wanadoo.fr](mailto:mairie.la-chapelle-de-brain@wanadoo.fr)  
Site internet <http://www.lachapelledebrain.fr/>



## Commune de La Chapelle-de-Brain

### Horaires

MAIRIE  
et  
AGENCE POSTALE  
COMMUNALE  
LA CHAPELLE

Lundi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)  
Mardi 9h à 12h30 - 13h à 17h30  
Mercredi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)  
Jeudi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)  
Vendredi 9h à 12h30 - 13h à 16h30  
Tel : 02.99.70.20.03

MAIRIE  
et  
AGENCE POSTALE  
COMMUNALE  
BRAIN-SUR-VILAINE

Mardi 9h30 à 12h30  
Tel : 02.99.70.20.12

Levée du courrier :

APC La Chapelle de Brain : 10h00  
Boîte aux lettres Brain : 9h30  
Boîte aux lettres La Chapelle : 10h00  
Boulangerie Renac : 15H45  
La Poste Langon : 16h00

## Compte rendu réunion conseil municipal Vendredi 30 Novembre 2018

### Horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Chapelle de Brain

Mercredi	14h30 - 18h00
Jeudi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h30 - 12h30

Tél. 02.99.70.13.95

**Prochaine réunion du Conseil Municipal  
le Vendredi 21 Décembre 2018  
à 19h30**

**Présents** : M. JULAUD Dominique, Maire, Mmes : BRIZAY Marie-Annick, BÉRARD Michèle, CERISIER Bénédicte, DRION Lucette, HENRY Maryvonne, MM : CHEREL Victor, LIENARD Bruno, MAHE Pascal, MORISOT Yohann

**Excusé(s)** : Mme GRIMAUD Marie-Paule, MM : DEBRAY Pierre-Yves, LOLLIVIER André, POULAIN Yvonnick

**Secrétaire** : Mme BÉRARD Michèle

#### **Investissements : programme d'emprunts**

Présentation aux membres du Conseil Municipal la proposition de La CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE pour financer les travaux de restauration de l'Eglise de Brain-sur-Vilaine, de réaménagement du bourg de La Chapelle-de-Brain et de développement touristique intercommunal : un crédit relais à taux fixe, amortissement in fine, avec les caractéristiques financières suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Durée totale : 3 ans
- Taux : 0,64 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la proposition de financement de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire pour un montant de un million d'euros aux caractéristiques financières énoncées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce contrat.

#### **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

Rappel aux membres du Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

A savoir : Crédits inscrits au budget 2018 :

- Chapitre 20 : 10 000.00 €
- Chapitre 21 : 106 356.00 €
- Chapitre 23 : 376 900.00 €

==> limite des crédits ouverts avant le vote du Budget Primitif 2019 : 123 314.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

#### **Alliance touristique - choix du bureau d'études**

Rappel au conseil municipal la délibération du 17 mai 2018 qui validait l'adhésion de la commune au groupement de commandes «Alliance touristique Saint-Just-Renac-La Chapelle de Brain» et l'autorisait à faire les démarches nécessaires de consultation des bureaux d'études.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette consultation a été engagée le 12/07/2018. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11/10/2018 pour l'ouverture des plis avec une analyse des offres le 26/10/2018 et une audition des 3 candidats retenus le 23/11/2018.

Suite aux auditions, les membres de la commission ont porté leur choix sur l'entreprise d'ingénierie touristique ATEMIA Développement dont le siège est à Saint-Baldoph (73190) avec une agence Grand Ouest située à Betton (35830) dont l'offre s'élève à 18 750,00 € HT soit 22 500,00 € TTC avec une option Assistance à maîtrise d'ouvrage (budget : 300K€HT) dont le forfait est de 7,5% soit 22 500 €.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- valide le choix du bureau d'études ATEMIA pour la mission de mise en place d'une stratégie de développement touristique sur les 3 communes pour un accompagnement tout au long de son projet, du diagnostic à l'exploitation avec pour objectif de créer du sens, de la valeur et des liens pour un montant de 18 750,00 € HT soit 22 500,00 € TTC avec l'option assistance à maîtrise d'ouvrage,
- autorise le coordonnateur du Groupement à signer tous documents relatifs à ce projet notamment le marché d'études à intervenir.
- autorise Monsieur le Maire à formuler toutes demandes de subventions auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, de la Région Bretagne ainsi que de Redon Agglomération dans le cadre de ce dossier.

## **Participation aux frais de fonctionnement du RPI - année scolaire 2018/2019**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement dans le cadre du contrat d'Association avec l'école privée de la Chapelle de Brain et le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI La Chapelle-de-Brain-Renac-SaintJust) pour l'année scolaire 2018/2019.

Après délibération, le conseil Municipal fixe les participations suivantes :

1 177.00€ pour les enfants en maternelles

375.00€ pour les enfants du primaire

Effectifs des élèves originaires de La Chapelle-de-Brain dans le RPI :

A l'école de La Chapelle-de-Brain

A l'école de Renac

A l'école de Saint Just

17: maternelles

18: primaires

9 : maternelles

10: primaires

10 : primaires

Soit participation à l'OGEC de La Chapelle-de-Brain :

$(17 \times 1177) + (10 \times 375) = 23\,759 \text{ €}$

Soit participation à l'OGEC de Renac :

$(18 \times 375) = 6\,750 \text{ €}$

Soit participation à l'OGEC de Saint Just :

$(9 \times 1177) + (10 \times 375) = 14\,343 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2018/2019 selon les montants suivants : 23 759 € à l'OGEC de l'école de La Chapelle-de-Brain, 6 750 € à l'OGEC de l'école de Renac et 14 343 € à l'OGEC de l'école de Saint Just et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à cette participation.

## **Convention financière avec l'école de La Chapelle - année scolaire 2018/2019**

Monsieur Yohann MORISOT, concerné par cette délibération, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27/09/2013, il a été décidé de participer financièrement auprès de l'école de La Chapelle-de-Brain pour les frais de cantine scolaire et de garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d' :

- ACCEPTER la convention qui sera conclue entre l'association O.G.E.C. de la Chapelle-de-Brain et la commune de La Chapelle-de-Brain dans le cadre d'un soutien financier des actions de l'association O.G.E.C. de l'école de La Chapelle-de-Brain à savoir la cantine et la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019. L'aide de la collectivité s'élèvera à 19 248 euros représentant 100 % des dépenses engagées par l'école. Cette somme sera créditée sur le compte de l'association, après signature de la convention, en 2 versements de 7 000 € (décembre et mars) et un versement de 5 248 € (juin),

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette convention.

## **NEOTOA : augmentation des loyers au 1er janvier 2019**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que NEOTOA va appliquer une augmentation de ses loyers.

Pour les loyers à la relocation des logements appartenant à notre organisme : NEOTOA révisé les loyers, en 2019 comme les années précédentes, en fonction de la variation de l'IRL du 2ème trimestre 2018, soit une hausse de 1.25 % au 1er janvier 2019 des loyers plafonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'augmentation de 1.25 % pour l'année 2019 appliquée par NEOTOA dans le cadre de la révision des loyers

## **Produits irrécouvrables - admission en non valeur**

Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2014 pour un montant de 72 euros

Sur proposition de M. le Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1 :** DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°153 de l'exercice 2014, (objet : transport scolaire - montant : 72 €).

**Article 2 :** DIT que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 72 euros.

**Article 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

### **Avenant au bail emphytéotique avec la SA HLM Les Foyers**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 14/01/1999 un bail emphytéotique a été conclu entre la commune de La Chapelle-de-Brain et la société anonyme d'HLM "Les Foyers" (Rennes). La commune a donné à bail emphytéotique pour une durée de 55 ans qui commence le 25/01/1999 pour se terminer le 25/12/2053, le terrain cadastré section AA n°168 pour une contenance de 1112 m<sup>2</sup> et le terrain cadastré section AA n° 171 pour une contenance de 1709 m<sup>2</sup> lesquels terrains permettant l'édification de maisons individuelles avec garage.

Monsieur le Maire informe le conseil que la présence de réseaux publics au sud de la parcelle AA 168 desservant la parcelle YH n°66 nécessite de soustraire cette portion de terrain du bail emphytéotique ; cette modification devant être actée au bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la division de la parcelle AA 168 d'une contenance initiale de 1 112 m<sup>2</sup> en deux parcelles de désignation provisoire A et B :

la parcelle A de 968 m<sup>2</sup> et la parcelle B : 145 m<sup>2</sup> ; la parcelle B faisant l'objet du présent avenant et étant soustraite de la surface concernée par le bail emphytéotique. L'avenant ne portera que sur la surface, le reste des conditions étant sans changement.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cet avenant.

***Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/031 en date du 06/04/2018 ayant le même objet visée par les services de la Préfecture le 12/04/2018.***

### **Avenant au bail emphytéotique avec NEOTOA**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par acte administratif du 20/07/1999 un bail emphytéotique a été conclu entre la commune de La Chapelle-de-Brain et la société OPAC 35 (NEOTOA). La commune a donné à bail emphytéotique le terrain cadastré section D n°1027 sur lequel des maisons sont proposées à la location par la société NEOTOA.

Monsieur le Maire informe le conseil que la société NEOTOA souhaite étendre l'emprise du bail à la partie détachée de la parcelle communale de La Chapelle-de-Brain, section 036D n° 1071 pour une contenance de 153 m<sup>2</sup> ; cette modification devant être actée au bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la division de la parcelle D n° 1071 ; la nouvelle parcelle d'une superficie de 153 m<sup>2</sup> adjacente de la parcelle D n° 1027 faisant l'objet du présent avenant étant ajoutée à la surface concernée par le bail emphytéotique. L'avenant ne portera que sur la surface, le reste des conditions étant sans changement.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cet avenant.

***Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018/058 en date du 28/09/2018 ayant le même objet visée par les services de la Préfecture le 04/10/2018.***

### **Travaux église de Brain-sur-Vilaine : charte d'engagement "ouverture et manifestations dans les églises en Ille-et-Vilaine"**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Brain-sur-Vilaine le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a été sollicité pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale. Afin de mieux faire connaître au grand public la richesse du patrimoine des églises d'Ille-et-Vilaine, il est proposé à la commune de signer une charte d'engagement "Ouverture et manifestations dans les églises en Ille-et-Vilaine". Cette charte, entre le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, le Diocèse de Rennes et l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine engage la collectivité à permettre l'ouverture de l'édifice et accueillir toutes manifestations culturelles contribuant ainsi à sa valorisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT la charte d'engagement "ouverture et manifestations dans les églises en Ille-et-Vilaine",

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette charte.

### **MAIRE DÉLÉGUÉ**

*Monsieur Yohann MORISOT, Maire Délégué, vous reçoit sur rendez-vous les soirs en semaine ou les samedis matins à la Mairie de Brain-sur-Vilaine.*

*Merci d'appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous au 02 99 70 20 03.*

**Tout le monde est convié aux**  
**VŒUX DU MAIRE**  
**Vendredi 4 Janvier 2019 à 20h à La Chapelle de Brain - Salle Espace Loisirs**

## **... INFORMATIONS DIVERSES...**

**Message du Président de la République**  
**A l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918**  
**11 novembre 2018**

Un siècle,

Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combats fratricides de la Première Guerre mondiale. A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente.

Le 11 novembre 1918, un grand soupir de soulagement traverse la France. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, il se propage jusqu'aux champs de bataille.

Enfin, après quatre interminables années de bruit et de fureur, de nuit et de terreur, les armes se taisent sur le front occidental.

Enfin, le vacarme funeste des canons laisse place à la clameur allègre qui s'élève de volées de cloches en sonneries de clairons, d'esplanades de grandes villes en places de villages.

Partout, on célèbre alors avec fierté la victoire de la France et de ses alliées. Nos poilus ne se sont pas battus pour rien ; ils ne sont pas morts en vain : la patrie est sauvée, la paix, enfin, va revenir !

Mais partout, aussi, on constate le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées.

Françaises, Français, dans chacune de nos villes et dans chacun de nos villages, Françaises et Français de toutes générations et de tous horizons, nous voilà rassemblés en ce 11 novembre.

Pour commémorer la Victoire. Mais aussi pour célébrer la Paix.

Nous sommes réunis dans nos communes, devant nos monuments aux morts, pour rendre hommage et dire notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendu hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui, jusqu'au sacrifice de leur vie.

Nous nous souvenons de nos poilus, morts pour la France. De nos civils, dont beaucoup ont aussi perdu la vie. De nos soldats marqués à jamais dans leur chair et dans leur esprit. De nos villages détruits, de nos villes dévastées.

Nous nous souvenons aussi de la souffrance et de l'honneur de tous ceux qui ont quitté leur terre et sont venus d'Afrique, du Pacifique et d'Amérique sur ce sol de France qu'ils n'avaient jamais vu et qu'ils ont pourtant vaillamment défendu.

Nous nous souvenons de la souffrance et de l'honneur des dix millions de combattants de tous les pays qui ont été envoyés dans ces combats terribles.

Françaises, Français, nous sommes aussi unis en ce jour dans la conscience de notre histoire et dans le refus de sa répartition.

Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris le grand précarité de la Paix.

Nous savons avec quelle force, les nationalismes, les totalitarismes, peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de la civilisation.

Nous savons avec quelle célébrité l'ordre multilatéral peut soudain s'écrouler.

Nous savons que l'Europe unie, forgée autour de la réconciliation de la France et de l'Allemagne, est un bien plus fragile que jamais.

Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre.

Ainsi serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés. Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis en peuple libre.

Vive l'Europe en paix  
Vive la République !  
Et vive la France !



## *angèle et le bistrot vous invitent à fêter Noël*

La Boutique angèle et le Bistrot vous invite à partager un **Décembre** festif.

Comme chaque année, **angèle** vous donne rendez-vous tous les week-ends de décembre à venir partager un verre et quelques douceurs de Noël autour de la cheminée

★ La boutique sera aussi ouverte le **lundi 24** Décembre (11h-13h/15h-18h)

★ Les Ateliers **ORIGAMI** seront proposés à la boutique les après-midis du 2,15,16 et le Samedi 22

★ Dimanche 16, l'après-midi : **Passage du Père Noël** (Séance photo chez angèle)

### **Au bistrot ! :**

★ Samedi 1er et Dimanche 2 :

**Vide dressing hivernal et festif de 10h à 18h**

★ Vendredi 7 à partir de 21h : **Concert de Fab**

(Beau mélange de chansons françaises et rock avec une pointe de Blues).

★ Samedi 22 : **Concours de pulls MOCHES de Noël**

(Kitch ou in, aux couleurs de Noël ou le jacquard de papy customisé)

Inscription souhaitée au Bistrot ou chez angèle

45

★ Dimanche 23 à partir de 16h30 : **Conteur Paul Maisonneuve avec son orgue de barbarie**

★ Vendredi 28 à partir de 20h30 : **Concert Yannick Vilaine**

Et ...

**angèle** 24 grande rue - Brain sur vilaine

☎ 0299702457 [contact@angele-deco.com](mailto:contact@angele-deco.com)

**Le bistrot** 29 grande rue - Brain sur vilaine

☎ 0299703972

Retrouvez notre actualité sur



### **« La Boutique de Décembre » :**

*Boutique de créateurs et de producteurs ouverte tous les week-ends de Décembre*

*Bijoux, textile, céramique, verre, peinture, photos, sculpture...*

1 répertoire

<http://clicpaysredon.fr/>

5 thèmes



Si la famille, les amis, les voisins et les réseaux associatifs restent très présents pour certaines personnes âgées, cela n'est pas le cas pour toutes !

L'isolement social est provoqué par un cumul de facteurs. Celui-ci est encore

trop souvent méconnu et sous-estimé car les situations d'isolement social sont difficiles à régénérer.

Ce répertoire donne des pistes pour tisser de nouvelles relations sur le Pays de Redon.

**Lutter et prévenir L'ISOLEMENT SOCIAL est l'affaire de tous !**  
**Professionnels, élus, habitants, bénévoles...**  
**TOUS LES CITOYENS ONT UN RÔLE À JOUER :**  
**parlez-en autour de vous !**

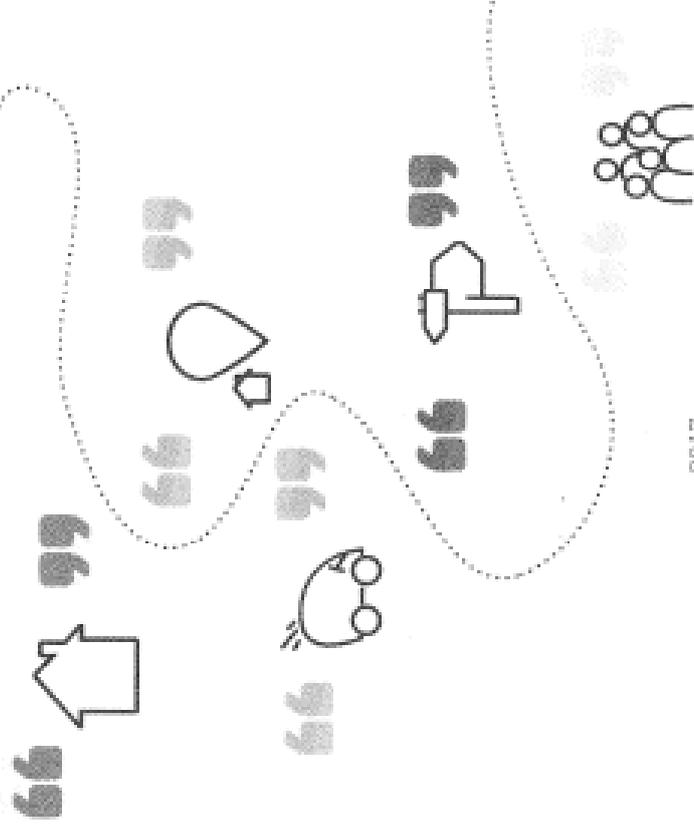
Contact .....

le CLIC du Pays de Redon  
02 99 71 12 13  
[clicpays-redon.fr](http://clicpays-redon.fr)

# VIEILLIR ENTOURÉ

## SUR LE PAYS DE REDON

... des pistes pour tisser de nouvelles relations



2017

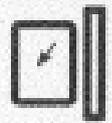


# MODE D'EMPLOI

1

Se connecter sur le site

<http://clipcaysredon.fr/>



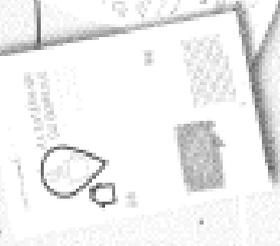
2

Consulter la carte des communes



2

Consulter le répertoire par thème



## POURQUOI ?

«

Il me manque des contacts de proximité pour conseiller des activités et inciter à faire le pas.

»

Une aide à domicile

«

On sait bien qu'il y a plein de choses qui se passent mais ce n'est pas toujours évident de savoir quel proposer aux personnes seules et comment les orienter : vers qui et pour y faire quoi ?

»

Un élu

«

J'ai régulièrement maman au téléphone, elle me dit que les journées sont longues. Grâce à ce répertoire, je peux lui proposer des contacts près de chez elle !

»

Une Famille

«

Je me vois bien utiliser ce répertoire quand je rends visite à des personnes seules, par exemple ma voisine Claude a tendance à s'isoler depuis qu'elle a perdu son mari.

»

Un habitant

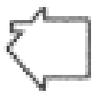
«

Je suis un peu perdu, je ne sais à qui m'adresser.

»

Une personne seule

# SOMMAIRE



## A DOMICILE

- 🏠 Avoir de la visite à la maison
- 🏠 Avoir de la visite en établissement (EHPAD, résidence partagée)
- 🏠 Faire appel au portage de livres, CD, DVD...
- 🏠 Partager son logement avec un jeune



## À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

- 🏠 Pratiquer une activité physique à son rythme
- 🏠 Se faciliter l'accès aux activités culturelles
- 🏠 Se familiariser à l'informatique
- 🏠 Partager et transmettre ses savoirs
- 🏠 Participer à des loisirs « ré » créatifs
- 🏠 Se retrouver dans des lieux de convivialité
- 🏠 Prendre soin de soi
- 🏠 Voyager



## SE DÉPLACER

- 🏠 Recourir à la mobilité solidaire
- 🏠 Faire appel au transport à la demande
- 🏠 Faire appel au covoiturage



## TROUVER DU SOUTIEN SUITE À UN CHANGEMENT DIFFICILE

- 🏠 Suite à un deuil
- 🏠 Lors d'une maladie
- 🏠 Lors d'une période d'hospitalisation
- 🏠 Par une écoute téléphonique
- 🏠 Pour se nourrir
- 🏠 Pour se vêtir



## DEVENIR BÉNÉVOLE

## Accompagnement des jeunes



**Pour qui ?**

Tout jeune endeuillé...  
enfant, adolescent, jeune adulte,  
suite à la mort d'un proche.

**Comment ?**

En entretien individuel, en rencontre  
familiale, en groupe (différents groupes  
selon les âges), en atelier et rencontre  
diverse.



**Où ?**

Au plus près des besoins,  
dans toutes les communes  
des groupes adultes, à  
la demande dans les  
autres communes, les  
établissements scolaires  
et toute structure en  
contact avec les jeunes.

**Pourquoi ?**

« Ça m'a détruit !  
Je m'étais renfermé sur moi-même,  
je ne parlais plus à mes camarades...  
Tout le monde disait de moi que j'avais mûri !  
Au début, je ne voulais pas y aller, ça ne  
m'intéressait pas.  
Et puis, un jour... juste pour faire plaisir.  
Aujourd'hui, j'ai des projets.  
J'ai envie d'avancer. »  
**Thomas, 16 ans.**

© DESSINS DE GOUTAL

## Le nénuphar

Dans l'eau, deux possibilités s'offrent aux  
plantes : *flotter ou être immergées.*

Le nénuphar, fier de ses marais et des  
étangs, a choisi de flotter !

Les tiges et les racines ancrent dans la  
vase les feuilles qui flottent sur l'eau.

Ces feuilles préservent la vie par leur  
capacité à respirer, elles accueillent les  
fleurs jaunes, blanches ou rouges pour  
leur permettre de s'épanouir...

## Informations

**Téléphone :**

02 97 67 54 76

**Courriel :**

[echangepartagedeuil@wanadoo.fr](mailto:echangepartagedeuil@wanadoo.fr)

**Site internet :**

[www.echangepartagedeuil.fr](http://www.echangepartagedeuil.fr)

**Retrouvez l'association sur Facebook :**

[facebook.com/echangepartagedeuil.fr](https://www.facebook.com/echangepartagedeuil.fr)

Association loi 1901 apolitique, non confessionnelle

**Vous voulez nous soutenir,  
devenez membre bienfaiteur**

Adhésion : 30 € / an

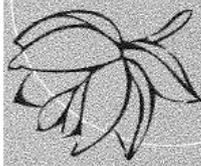
Association reconnue « organisme d'intérêt  
général » habilitée à délivrer un reçu fiscal pour  
tous dons déductibles de l'impôt sur le revenu  
jusqu'à hauteur de 66 %.

Agrément UDAF et convention ARS.

Soutenue par :

ARS, conseil régional / départemental, Communauté  
d'agglomération « Golfe du Morbihan », Carsat.

Merci à toutes les communes qui nous soutiennent.



Echange & Partage  
*Deuil*



DEUIL-  
JEUNESSE



*Vous avez vécu la mort de l'être aimé :  
enfant, parent, conjoint, ami.*  
Notre association vous accueillera pour  
en parler, échanger, être écouté, soutenu  
et informé...

[www.echangepartagedeuil.fr](http://www.echangepartagedeuil.fr)

## Groupe de soutien Adultes

Dans nos groupes de soutien, vous partagerez avec d'autres personnes en deuil et vous serez accompagné par deux animateurs formés au deuil et supervisés.

### Vannes

La Maison de la Famille,  
47 rue Ferdinand Le Dressay

1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois - 20 h (\*)  
4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois - 14 h 30 (\*)

Nadine Frenkel: 06 80 23 57 05  
Denis Léveillé: 06 42 60 58 08  
Véronique Andrieux: 06 63 99 95 08

### Auray

Locaux Associatifs du Loch,  
6 place Maréchal Leclerc

2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois - 20 h (\*)

Claudie Ducastel: 06 77 91 08 37  
Isabelle Laurent

### Questembert

Salle Belmont (salle n°1,  
1<sup>er</sup> étage) ruelle des Halles

3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois - 20 h (\*)

Michèle Guillemain: 06 79 82 10 32  
Marie Le Gal: 06 78 69 53 29

## Groupe de soutien Adultes

### Ploermel

Salle CIAS,  
26 rue du Général Leclerc

2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois - 20 h (\*)

Michèle Guillemain: 06 79 82 10 32  
Nadine Frenkel: 06 80 23 57 05

### Pontivy

Maison pour tous,  
6 quai Plessis, Bat E - 2<sup>e</sup> étage

2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois - 18 h (\*)

Nadine Frenkel: 06 80 23 57 05  
Claudie Ducastel: 06 77 91 08 37

### Lorient

Maison des Familles, salle Porcelaine,  
2 rue du Professeur Mazé

1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois - 20 h (\*)

Claudie Ducastel: 06 77 91 08 37  
Denis Léveillé: 06 42 60 58 08

### Redon

Ressources Santé Pays de Vilaine,  
2 grande rue

3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois - 20 h (\*)

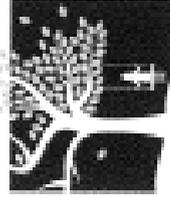
Véronique Andrieux: 06 63 99 95 08  
Marie Le Gal: 06 78 69 53 28

(\*) : hour, juillet - août

## L'association propose également :

- Des entretiens individuels à la demande (sur les lieux des groupes de soutien).
- Des séminaires et des rencontres spécifiques.
- Des conférences, des soirées à thèmes.
- Des formations.
- Des interventions à la demande.

## Accompagnement des jeunes



DEUIL-  
JEUNESSE

L'arbre Deuil Jeunesse symbolise une étape de vie bouleversante, le deuil. Tel l'enfant endeuillé se balançant sous l'arbre du cycle de la vie, du côté toujours vivant, ce symbole porte l'espoir et la vie.

Organisme fondé en 2007 par Josée Masson,  
1<sup>ère</sup> antenne ouverte en France en 2015.

Pour tout renseignement :

Nadine Frenkel:  
06 80 23 57 05 ou 02 97 67 54 76  
echangeetpartagedeuil@wanadoo.fr



# Conférence débat : la place de l'éleveur bovins dans la sauvegarde de la biodiversité des Marais de Vilaine



Jeudi 31 janvier 2019 à 20h15  
au Cinéma MANIVEL à Redon

Animation tout public - Entrée gratuite  
*Événement organisé par l'EPTB Vilaine*



Jeudi 14 février 2019

20h15  
Cinéma MANIVEL  
à Redon

Animation tout public  
Entrée gratuite

*Événement organisé par :  
l'EPTB Vilaine et  
l'Association ACROLA*



©David LÉDAN

Conférence débat  
Marais de Vilaine, les oiseaux au fil des saisons

## Concours Ecl'Ose 2019

**Embarquez à bord de la 2<sup>nd</sup>e édition du concours Entrepreneuriat du Pays de Redon  
Lancement en janvier 2019**

Le concours Ecl'Ose valorise les entrepreneurs du Pays de Redon en mettant en lumière leur histoire, leur passion et leur énergie !

Ce concours s'adresse à vous si vous avez :

- créé une entreprise depuis moins de 2 ans...
- ou proposé une innovation dans votre entreprise ou association...
- ou changé de cap et entrepris une reconversion professionnelle permettant de créer une activité sur le Pays de Redon...  
ou si vous portez un rêve de création ou une initiative...

Candidater, c'est déjà :

Gagner en notoriété et en visibilité, booster son projet avec un accompagnement (coaching, formation) et des outils de communication (vidéo, photo), enrichir son carnet d'adresse (soirée réseau, rencontre tuteurs)...

Au total, le concours Ecl'Ose représente un ensemble de prix d'une valeur cumulée de 10 000 €

Ouverture des candidatures le 7 janvier 2019

Clôture des candidatures le 15 mars 2019

SOIREE DE REMISE DES PRIX LE 25 AVRIL 2019

AU CINEMANIVEL à REDON

Pour candidater, rendez-vous sur :

[www.redon-attractivite.bzh/eclose](http://www.redon-attractivite.bzh/eclose)

Suivez-nous aussi sur facebook :

<https://www.facebook.com/ecloseconcours/>

